

COMITÉ DIRECTEUR
Le 1er juillet 2021 - Visioconférence
PROCÈS-VERBAL

1/ Approbation du PV du 7 juin 2021

2/ Réglementation sportive 2022

3/ Textes règlementaires :

- Annexe 7-1 – Code des Régates
- Annexe 8 – Règlement de l'arbitrage
- Annexe 10 – Règlement des championnats et critères

4/ Point financier

- Bilan audit financier
- Bilan financier

5/ Point communication

6/ Point administratif

- Commission médicale

7/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Marine LERICOLAIS	Membre du comité directeur
Guylaine MARCHAND	Membre du comité directeur
Francis PELEGR	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 27 votants

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
	Hélène GIGLEUX	Conseillère Technique Nationale
	Caroline AUTOUR	Secrétaire
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Sébastien ROURE	Président de la Commission Aviron Indoor
	Pedro FERREIRA	Président de la Commission Tourisme et Loisir

Christophe RAMBEAU Audit France

Luc BODENNEC Président de la Ligue Bretagne
Stéphane CHEVAUCHET Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Jean-Raymond PELTIER Président de la Ligue Grand-Est
Christian BRIGEON représentant de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Jacques DECRIEM Président de la Ligue Hauts-de-France
Frédéric ANDOLFI Président de la Ligue Ile-de-France
Luc PONCELET Président de la Ligue Occitanie
Vincent ALLIGIER Président de la Ligue PACA
Hubert BRAUD Président de la Ligue Pays de la Loire

Excusé :	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Nicolas JOLLY	Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire
	Michel ANDRIEUX	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le Président ouvre la séance à 18h00.

V. Busser salue la présence de C. Rambeau, Audit France.

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 7 juin 2021

Le procès-verbal de la réunion du 7 juin a été adressé pour avis aux membres du comité.

CE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ A 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 voix/18 présents).

2/ Réglementation sportive 2022

En préambule de la réglementation sportive, il est rappelé que le comité directeur doit désigner les organisateurs 2022 des Championnats de France UNSS/FFSU et de la Coupe de France.

• 14-15 mai 2022 : Championnats de France UNSS et FFSU

ML. Copie demande si la FFSU a validé la date de cette organisation et souhaite que le directeur de la FFSU soit contacté.

V. Busser rappelle à ML. Copie que les dates des manifestations ont été validées par le comité directeur du 5 mars 2021.

C. Vandenberghe précise que ces deux championnats ne peuvent être dissociés. Un contact avec l'UNSS a été pris pour valider l'organisateur. La FFSU a entériné le fait que le CSN Brive soit retenu.

V. Busser souhaite que le comité directeur se positionne sur l'organisateur sous réserve de l'acceptation de la date par la FFSU.

ML. Copie propose de contacter la FFSU.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE LE CSN BRIVE A 18 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (19 voix/19 présents).

• 29-30 octobre 2022 : Coupe de France

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE L'AS MANTES A L'UNANIMITÉ (19 voix/19 présents).

P. Lot rappelle qu'un nouveau format (annexe 1) de la Coupe de France a été présenté avec : participation des internationaux, intégration du 4x mixte, format de compétition différent avec des distances de courses différentes sur le samedi et le dimanche, ne pas intégrer les J14, 5 types de bateaux : 4x homme et femme, 4X mixte, 8+ homme et femme représentant 28 athlètes maximum par catégorie, classement par ligue. A noter la suppression du bonus des 100 points proposé dans ce projet.

S. Roure demande si un retour d'expérience fera suite à l'édition d'octobre 2021 afin de déterminer si cette compétition doit être organisée en avril.

P. Lot rappelle que le positionnement de la Coupe de France en octobre permet de composer les équipes avec les internationaux comme souhaité par la majorité des ligues. Par conséquent, il n'est pas prévu actuellement de modifier ce positionnement.

Puis, P. Lot commente les compléments d'informations apportés au document réglementation sportive 2022 (annexe 2).

Des épreuves para-aviron, aviron adapté et para- santé ont été ajoutées à cette réglementation.
H. Gigeux indique que l'idée est de proposer une offre pour les jeunes et de permettre à tous de courir en regroupant toutes les catégories de handicap dans la même course (type critérium) et également sur une pratique handi/valide.

Sur chaque épreuve nationale, le souhait est de proposer des épreuves handis en lien avec des actions de développement et une offre sportive aux pratiquants en situation de handicap et aux pratiquants concernés par l'aviron santé.

S. Roure précise que la réglementation du championnat de France indoor sera complétée ultérieurement avec un début des épreuves le vendredi soir.

Des catégories handi-aviron seront intégrées au Challenge des 7 défis capitaux.

S. Vieilledent rappelle que la volonté fédérale est d'optimiser la définition du calendrier afin d'avoir une vision macro de manière à recueillir des informations sur les scénarios possibles pour le futur. Une précision sur le déploiement opérationnel des décisions prises : concernant l'aspect technique, il reste du travail à accomplir ; des adaptations à la marge pourront être faites ultérieurement.

LE COMITE APPROUVE A L'UNANIMITE LA REGLEMENTATION SPORTIVE 2022. (19 Voix/19 présents)

3/ Textes réglementaires

M. Scotton remercie la commission nationale des arbitres et commente les modifications apportées aux textes règlementaires suivants :

• Annexe 7-1 – Codes Régates (Annexe 3)

Chaque sanction a été intégrée à chaque article.

Article 15 :

Il est proposé de modifier l'article comme suit :

"L'équipage sera sanctionné d'un avertissement pour toute tenue non-conforme à ces règles, **dans les 2mn avant le départ de la course.**"

Article 24 :

H. Braud : concernant le ticket de pesée des barreurs. Comment intègre-t-on la surcharge des barreurs ?

ML. Copie précise que le ticket de pesée indique le poids de la pesée, le poids de la tare et l'heure de la pesée.

Article 30 :

La rédaction de cet article sera revue avec la commission des arbitres, la commission des compétitions et la commission mer.

Article 33

Cet article sera revu.

S. Roure indique que les mises à jour des tenues ne sont pas mises à jour sur le site. V. Busser indique que la FFA n'est pas toujours informée des changements de tenue.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ANNEXE 7-1 DU REGLEMENT INTERIEUR – CODE DES REGATES (19 présents/19 voix).

• Annexe 8 – Règlement de l'arbitrage (Annexe 4)

Article 8 :

”Tout candidat au titre d'Arbitre national doit être titulaire du titre d'Arbitre depuis un an révolu, et postuler pour sa Validation Nationale en Championnat de France...”

ML. Copie souhaite que ne soit pas indiqué ”... depuis un an révolu...”

Cette notion est supprimée.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ANNEXE 8 DU REGLEMENT INTERIEUR – REGLEMENT DE L'ARBITRAGE (19 présents/19 voix).

• Annexe 10 – Règlement des championnats et critères (Annexe 5)

Article 5 :

La commission des compétitions a souhaité donner la possibilité aux J14 de nationalité étrangère de participer aux épreuves nationales en fournissant le ”Document de Circulation d'un étranger Mineur (DCEM) ».

R. Mouchel précise que pour le Beach Rowing un texte sera soumis très prochainement.

4/ Point financier

• Bilan audit financier

C. Rambeau du cabinet AUDIT France, présente le rapport de synthèse de l'audit financier sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cet audit met en évidence différents points qui ont tous été solutionnés ou remédiés :

- Application des nouvelles normes comptables obligatoires sur 2020 : fait sur les comptes 2020
- Modification des produits et charges concernant les achats reventes de bateaux reclassés en produits/charges d'exploitation, car étant du ressort d'un fonctionnement normal et récurrent de la FFA : fait dans les comptes 2020 ;
- Modifications de la présentation des aides fédérales ”moteur” en faisant apparaître la réalité de la charge FFA ; fait sur comptes 2020
- Modification des barèmes de remboursement et uniformisations des indemnités de déplacements pour les élus, personnels et cadres techniques. (mis en application depuis le 1er janvier 21)
- Mise en place d'un nouveau règlement financier adopté en AGE du 19/06/21 fixant les règles d'engagements des dépenses, et modalités d'appel d'offre pour tout contrat reconductible d'un montant supérieur à 1 500 euros HT/an
- Obligation de comptabiliser les heures de bénévoles nécessaire au fonctionnement de la FFA ; mise en place au 1er janvier 2021 à travers un outil de recensement.

Au niveau des ressources humaines, l'audit met en évidence divers manquements de mise à jour des documents obligatoires : DUER, absence de réunions régulières du CES, etc..., gestion approximative des jours de récupérations, congés payés, et RTT, absence de politique salariale cohérente . Tous ces sujets sont en cours de traitement pour régularisation sur fin 2021.

• Bilan financier (Annexe 6)

F. Banton commente le tableau à trois colonnes : budget 2021 voté en AG, budget ajusté et réalisé au 21 juin 2021.

• Fonctionnement fédéral : pas de variation significative par rapport à ce qui est approuvé au budget. La baisse des charges du fonctionnement fédéral porte ses effets avec une diminution à hauteur de 40 000 euros sur 2021.

- Structuration et projet de développement : l'ANS a initié une nouvelle présentation des demandes de subvention. Une action ne peut être financée à plus de 50% de son budget excepté sur les projets handicaps pouvant être aidés à hauteur de 80%.
- Les frais généraux de fonctionnement, personnel et communication sont affectés en conséquence des actions menées.
- Sport de haut niveau : ajustement en tenant compte des effectifs qualifiés pour les JO.
- Prévention et promotion par le sport : le budget est sensiblement identique à l'année passée.
- Licence : l'état de comptage des licences fait apparaître une continuité de l'augmentation des licences D90. Le comptage à fin août 2021 devrait limiter la perte.
- Contrat de développement : un dossier a été déposé auprès du ministère pour 416 000 euros.
- Sport de haut niveau : le montant de la subvention au contrat de performance s'élève à 2 440 000 euros avec un avenant exceptionnel accordé à hauteur de 73 640 euros pour le poste de Data Scientist.
- Plan bateaux et matériel lourd : une demande de subvention a été déposée à hauteur de 479 409 euros. Le montant de participation de l'ANS est de 383 527 euros pour 2021 soit un reste à charge pour la FFA de 95 882 euros.
- Différentiel de 2020 à 2021 : précédemment, nos investissements étaient financés pour une part significative de 200 000 euros en subvention de fonctionnement afin de compenser une partie des charges d'amortissement. Désormais les subventions d'équipement sont comptabilisées et amorties au prorata temporis en corrélation avec la date d'achat et d'amortissement des investissements en subvention d'investissement. De ce fait les 383 527 euros de l'année 2021, n'auront un impact que de 30 000 ou 40 000 euros sur les produits de subvention d'investissement 2021, ce qui crée un déséquilibre budgétaire de 170 000 à 160 000 euros sur 2021 par rapport aux années antérieures ; A noter, que ce problème impactera fortement nos comptes 2021, dans une moindre mesure 2022, et nous sera favorable en 2023 et 2024 sous réserve d'un périmètre constant des ces subventions d'investissement sur les années à venir. Ce problème de changement de méthodes comptables, qui nous est imposé par l'ANS, est sans impact sur la trésorerie.
- Déficit prévisionnel à hauteur de 233 0000 euros : le budget prévoyait de la recherche de partenaires (160 K€) auquel s'ajoute le changement de méthode de subvention (170 K€) soit 330 K€. Ce déficit est ramené à hauteur de 233 K€ en augmentant les cessions de matériel amorti pour un montant de 190 000 euros et en réduisant les frais de fonctionnement des instances fédérales.

La trésorerie disponible est de 914 000 euros soit 57,4 jours de fonctionnement au 30/06/21.

5/ Point communication

B. Ouvry dresse un point d'étape sur les dossiers traités : le développement de l'aviron féminin, la lutte contre les violences, le contrôle de l'honorabilité des bénévoles et l'accès des femmes aux postes à responsabilités.

Elle remercie H. Gignoux et M. Romezin de leur travail quant à l'étude sur les femmes dirigeantes et laisse la parole à M. Romezin pour en présenter le bilan (annexe 7).

Puis, B. Ouvry indique que dans le cadre de "Impact 2024", la FFA étudie plusieurs champs d'actions possibles. Le choix d'aller sur la féminisation des instances, des arbitres, des entraîneurs a été une évidence. Des perspectives d'aides financières pour mener à bien des études sont à considérer. Il sera proposé un projet au comité directeur.

6/ Point administratif

• Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À 18 VOIX POUR (18 voix/18 présents) AUX AFFILIATIONS DE :

- Cercle Nautique III-Club de Strasbourg (Ligue Grand-Est)
- Base Nautique et de Plein Air du Lac des sapins (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

• Radiation

- Aviron du Lac des Sapins

• Commission médicale

P. Goudet commente le document adressé au comité directeur (annexe 8).

V. Alligier : que fait l'organisateur en cas de contre-indication ? Quelle est sa responsabilité ? Une contre-indication vaut-elle interdiction ?

P. Goudet précise que dès lors que l'autorisation médicale est donnée la responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée.

P. Goudet : les certificats courants sont rédigés à la légère mais sont faits dans un cadre législatif. Il faut se concentrer sur les populations à risque.

8/ Questions diverses

• Régate Masters 2021

P. Trichet demande pourquoi cet événement n'a pas le statut de championnat de France.

P. Lot : cet événement est greffé à une régata organisée localement. Le choix du bureau fédéral a été de proposer une manifestation aux catégories jeunes et senior.

V. Busser précise que la FFA soutient l'organisateur en termes de communication.

• Audit financier

V. Alligier demande si toutes les structures déconcentrées de la FFA peuvent être alignées sur le recensement des heures de bénévolat et la valorisation de celles-ci. Il demande si une réunion peut être organisée sur ce sujet.

C. Rambeau précise que la valorisation du bénévolat permet de le quantifier.

Il est nécessaire de référencer les heures et les valoriser : par exemple : Boulogne 92 valorise les heures à 25 euros de l'heure et les fait figurer dans son bilan financier.

F. Banton est favorable à l'organisation d'une réunion à la rentrée et rappelle que c'est une obligation de la norme comptable.

H. Braud indique que lors du dépôt ou de la justification des subventions, les services juridiques ne prennent pas en considération les heures de bénévolat.

• CNOSF

C. Vandenberghe informe le comité de son élection au sein du Conseil d'Administration. Le bureau exécutif et les présidents des commissions seront désignés prochainement.

• Changement de lieu des championnats de France prévus à Vichy

C. Vandenberghe a contacté les Régates Mâconnaises, l'AC Aiguebelette, le CN Libourne, le CSN Brive, l'AC Bourges, l'USA Gravelines, l'AS Gérardmer pour remédier à cet incident. Seule l'AS Mantes a pu répondre favorablement à cette organisation de dernière minute. Le Président remercie les territoires qui ont fait preuve de solidarité en proposant des bénévoles.

• **Partenariats**

La clause de non concurrence a été levée du contrat avec la CNR.
Les démarches se poursuivent auprès de partenaires potentiels.

• **Événement sur Courchevel**

La FFA conclue un partenariat sur le X3 avec la ville de Courchevel jusqu'en 2024. Une initiation à l'aviron sera proposée lors de cet événement au mois d'août 2021.

World Rowing a donné son accord pour que cet événement soit proposé à l'international.

100 ergomètres ont été achetés par la FFA et proposés aux clubs de la ligue AURA pour rachat avec un tarif préférentiel. Cette opération sera renouvelée l'an prochain pour que d'autres structures bénéficient de cette offre.

• **Prochaines réunions**

- Comité directeur le 13 septembre 2021 à 18h00 en visioconférence
- Comité directeur le 16 octobre 2021 de 9h00 à 16h00 en présentiel
- Comité directeur le 11 décembre 2021 de 9h00 à 16h00 en présentiel

L'ordre du jour est levé à 21h10.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN -